



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/252
26 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 25 MARS 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'ARMÉNIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration
publiée ce jour, le 25 mars 1997, par le Ministère des affaires étrangères de la
République d'Arménie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Movses ABELIAN

Annexe

DÉCLARATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE
D'ARMÉNIE, PUBLIÉE LE 25 MARS 1997

En réponse à l'appel des Coprésidents du Groupe de Minsk et en témoignage de sa bonne volonté, l'Arménie a décidé unilatéralement de libérer tous les prisonniers azéris se trouvant en Arménie, comme annoncé par le Comité international de la Croix-Rouge. Ce faisant, l'Arménie réaffirme une fois de plus sa détermination de libérer sans condition tous les prisonniers, conformément au principe "tout en échange de tout".

Afin d'organiser la libération et le transfert des prisonniers, le Ministère de l'intérieur et de la sécurité nationale a déjà pris contact avec les représentants de la Croix-Rouge et commencé à collaborer avec eux.

L'Arménie a pris cette décision parce qu'elle est consciente de la nécessité de faire preuve de bonne volonté à la veille de la reprise des négociations et qu'elle est résolue à trouver une solution fondée sur le compromis.

L'Arménie invite le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan à répondre à l'initiative des Coprésidents du Groupe de Minsk et à libérer tous les prisonniers de guerre qu'ils détiennent.

L'Arménie est convaincue que cette démonstration de détermination contribuera à créer un climat propice aux négociations qui se tiendront bientôt à Moscou.
